

[Texte]

Mr. Robinson: So the Minister rejects the suggestion the Canadian Bar Association to change that system.

Mr. Crosbie: No, no. I said the process, however, can be improved, and I intend to recommend measures to the government that will improve it. But the system is right. The elected government of this country appoints members of the judiciary and that is the right system.

Mr. Robinson: When does the Minister intend to report back on this question to the Prime Minister? What sort of time line is he working on?

Mr. Crosbie: Certainly during 1986.

Mr. Robinson: During 1986.

Mr. Chairman, in the Lang report on judicial compensation, it is indicated that for many judges, particularly those in the large urban areas and in areas with a high cost of living, cashflow is an increasing problem. I am sure we all shed a tear for those judges who are struggling to survive and are finding cashflow problems, when their salaries start at \$86,900 a year and go up from there, at the present level. Does the Minister agree with the suggestion that has been made by the Lang commission that cashflow is an increasing problem for the federally appointed judges?

Mr. Crosbie: Yes, I think that is an accurate statement. We have to compare the situation of judges to the practice of law and how well lawyers do. What they are used to. We cannot expect people to go on the bench if their standard of living is going to decline or decrease, or if they are going to find it difficult to send their children on to university or whatever.

In view of the fact that the age of appointees has been decreasing, this is certainly a problem. Probably the Lang commission was referring to the tax consequences as well. As you know, a person appointed during the year . . .

Mr. Robinson: I did not think we were dealing with that issue here.

Mr. Crosbie: —that gives them a cashflow problem as well; that has to be kept in mind. So yes, these are our considerations. Judges are not going to accept appointment if they think their standard of living is going to decline or they are not going to be able to properly look after their families, or whatever. It is important.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, the suggestion that there are cashflow problems, when you are making \$90 thousand a year, I think rings a little hollow in the ears of those who are struggling to get by on substandard levels of welfare and single parents in this country. I am not suggesting that judges should be making those levels of income but I think if we do have additional resources as a government, the government should be looking at increasing the level of compensation of the poorest in our society instead of those at the top of the economic scale.

The Chairman: Could we stay on the bill, please.

[Traduction]

M. Robinson: Le Ministre rejette donc la possibilité de changer le système comme le recommande l'Association du barreau canadien.

M. Crosbie: Pas du tout. J'ai dit que le processus pouvait être amélioré et j'ai l'intention d'ailleurs de recommander au gouvernement des mesures dans ce sens. Mais le système est bon. Le gouvernement élu de notre pays nomme les membres de la magistrature et c'est le bon système.

M. Robinson: Quand le Ministre a-t-il l'intention de faire rapport de la question au Premier ministre? Quel est son échéancier?

M. Crosbie: Nous le ferons sûrement en 1986.

M. Robinson: En 1986.

Monsieur le président, le rapport Lang sur l'indemnisation de la magistrature indique que, pour bien des juges, surtout ceux qui vivent dans les principaux centres urbains et là où le coût de la vie est élevé, l'argent est un problème de plus en plus important. Je suis sûr que nous versons tous un pleur pour ces pauvres juges qui grattent pour pouvoir survivre et qui ont des problèmes d'argent même si leur traitement annuel de départ de 86,900\$ dans l'état actuel des choses. Le Ministre accepte-t-il, comme l'a dit la commission Lang, le fait que, pour les juges nommés par le gouvernement fédéral, les problèmes d'argent sont de plus en plus importants?

M. Crosbie: Effectivement, je pense que c'est effectivement le cas. Nous devons comparer le cas des juges à celui des avocats. Nous devons tenir compte de ce qu'ils gagnaient auparavant comme avocats. Nous ne pouvons pas espérer attirer des gens à la magistrature si nous les contraignons ainsi à réduire leur niveau de vie, si en acceptant un poste ils auront du mal à envoyer leurs enfants à l'université.

Étant donné que les juges sont de plus en plus jeunes, c'est un problème. La commission Lang pensait probablement aussi aux conséquences fiscales. Comme vous le savez, quelqu'un qui est nommé pendant l'année . . .

M. Robinson: Je ne pense que c'est de cela qu'il est question ici.

M. Crosbie: . . . cela crée également un problème d'argent et il faut s'en souvenir. De sorte que oui, c'est à cela que nous pensons. Personne n'acceptera une nomination à la magistrature si cela signifie une diminution de son niveau de vie, cela signifie qu'il ne pourra plus donner à sa famille ce dont elle a besoin et c'est dès lors un élément important.

M. Robinson: Monsieur le président, parler de problèmes d'argent pour quelqu'un qui gagne 90,000\$ par an doit sembler à mon avis un peu risible pour ceux qui se débattent avec une indemnité notablement insuffisante de bien-être social, pour les gens qui élèvent une famille tout seuls. Je ne veux pas dire par là que les juges doivent connaître le même genre de problèmes, mais à mon avis si le gouvernement a de l'argent à distribuer, il devrait plutôt envisager d'en donner davantage aux plus pauvres et non pas aux mieux nantis de l'échelle économique.

Le président: Pourrions-nous nous en tenir au projet de loi, s'il vous plaît?